



DECISION  
Décision concernant l'octroi d'un mandat  
spécial à Monsieur Vincent LEONIE  
Mandat spécial

N° 27523

LE PRESIDENT DE LIMOGES-METROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1531-1  
L1531-2, L1531-4 et L1531-5  
Vu la délibération n°42 du conseil communautaire du 27 juillet 2024 relative à la délégation

du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus  
Vu le décret n°2006-786 du 2 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de

versement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnes éluës

**CONSIDERANT** que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les mandats spéciaux doivent être octroyés pour une durée déterminée et que les mandats doivent être au  
remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux

**CONSIDERANT** que le déplacement de Monsieur Vincent LEONIE à ANGULHÉ (36)  
nécessite pour l'heure un mandat spécial dans les conditions édictées par la législation

DECIDE

**Article 1** : De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur  
Vincent LEONIE, en Région pour la Commission d'enquête de l'Aménagement  
Paysage de la vallée d'Angoulême (PDF AVE) entre Limoges-ANGULHÉ (36), le  
28 novembre 2025.

**Article 2** : D'autoriser à l'élue concernée le remboursement des frais résultant  
du déplacement à l'exécution du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des  
justificatifs de dépenses engagées.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal  
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 4** : Toute le délégué général des services et Monsieur le trésorier sont chargés  
d'effectuer en ce qui concerne de l'ensemble des dépenses.

Fait à Limoges

Sylvain ROQUE S.D.  
Signature électronique le 20/11/2025  


## DÉCISION

# Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Vincent LEONIE

1 DOCUMENT - Publié le 20 Novembre 2025

 27523.pdf  
(.pdf, 230,8 Ko)

 [TÉLÉCHARGER](#)